

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ODDO BHF Algo Trend Europe

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

Classe d'actions: CR-EUR - LU1361561100 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment cherche à générer un rendement durable à partir des revenus et de la croissance des investissements tout en maintenant un faible risque financier.

Le Compartiment ne réplique pas précisément cet indice, mais vise à le surperformer et peut donc considérablement s'en écarter, tant positivement que négativement. Le Compartiment investira principalement dans des actions contenues dans l'indice STOXX® Europe Sustainability ex AGTAF, ainsi que dans des titres porteurs d'intérêts (titres à taux fixe et/ou variable). La sélection des actions du Compartiment s'effectue au moyen d'un modèle de suivi de tendance basé sur l'indice de référence. Ce modèle calcule des tendances et des signaux d'achat/de vente à partir d'un large éventail de données historiques. Aucune intervention manuelle n'a lieu dans les décisions d'investissement du modèle. Les fluctuations et baisses de prix sur le marché actions ne déclenchent pas de réallocation au sein du Compartiment jusqu'à ce que la tendance positive suivie pour les actions concernées disparaisse ou que d'autres actions soient jugées plus intéressantes. Autre élément de la stratégie, le Compartiment est toujours presque entièrement investi dans des actions.

Les parts du Compartiment sont éligibles au « Plan d'Epargne en Actions » français (PEA) (un placement en actions de droit français). Sur cette base et conformément à l'article 91 quater L de l'annexe II du Code général des impôts français, le Compartiment doit investir au moins 75% de sa Valeur nette d'inventaire dans des actions d'émetteurs dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) (comme mentionné au paragraphe I, 1°, a, b et c de l'Article L.221-31 du Code monétaire et financier français).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 25% de sa Valeur nette d'inventaire dans des actions d'émetteurs dont le siège est situé dans un pays qui n'est pas un Etat membre ou un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE).

En fonction des conditions de marché, le Compartiment pourra investir jusqu'à 25% de sa Valeur nette d'inventaire dans des titres obligataires libellés en euros de notation « investment grade » (au minimum une

notation BBB- attribuée par Standard & Poor's ou jugée équivalente par la Société de gestion, ou via la notation interne à la Société de gestion) émis par des établissements de crédit dont le siège social est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou un Etat partie à l'accord sur l'Espace. Le Compartiment pourra détenir des liquidités et avoirs équivalents afin de pouvoir payer les produits de rachat ou faire face à d'autres besoins de liquidités. Ces avoirs pourront prendre la forme de billets de trésorerie et autres Instruments du marché monétaire de notation « investment grade » (au minimum une notation BBB- attribuée par Standard & Poor's ou jugée équivalente par la Société de gestion, ou via la notation interne à la Société de gestion) dont l'échéance résiduelle n'excède pas 12 mois, ainsi que de dépôts à terme et comptes à vue. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des parts ou actions d'OPCVM européens, dans des FIA français ou d'autres Etats membres de l'UE, ainsi que dans des fonds d'investissement étrangers. Ces Fonds peuvent être gérés par ODDO BHF Asset Management SAS and/or ODDO BHF Asset Management GmbH. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Compartiment est autorisé à avoir recours à des instruments dérivés à des fins d'investissement et de couverture. Les instruments dérivés seront également utilisés dans un but de gestion efficace de portefeuille, ainsi que pour générer un revenu supplémentaire, et donc également à des fins de spéculation. Le Compartiment pourra notamment avoir recours aux contrats futures, aux options, aux swaps et aux instruments dérivés de gré à gré, à l'entière discrétion de la Société de gestion et du Sous-gestionnaire. L'exposition totale du portefeuille aux actions, instruments dérivés y compris, est limitée à 100% des actifs nets. L'indice de référence du Compartiment est le STOXX® Europe 600.

La Devise de référence du Fonds est l'euro.

Tout revenu généré par le fonds sera réinvesti.

Durée de placement recommandée : 5 ans

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 5 :

Le Compartiment présente un niveau de risque élevé dans la mesure où il est à tout moment presque totalement investi dans des actions de l'indice STOXX® Europe Sustainability.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité: le Compartiment investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Impact des techniques des techniques financières: compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes classes d'actifs pourra être supérieure à l'actif net du Compartiment. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le Compartiment est exposée.

Risque de contrepartie: risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Compartiment peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire du Compartiment

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distributions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	1,51 %
----------------	--------

Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances

Commission de surperformance	10% TTC de la surperformance du Compartiment par rapport à son indicateur de référence, si la performance du Compartiment est positive. Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice : 0,00 %
------------------------------	--

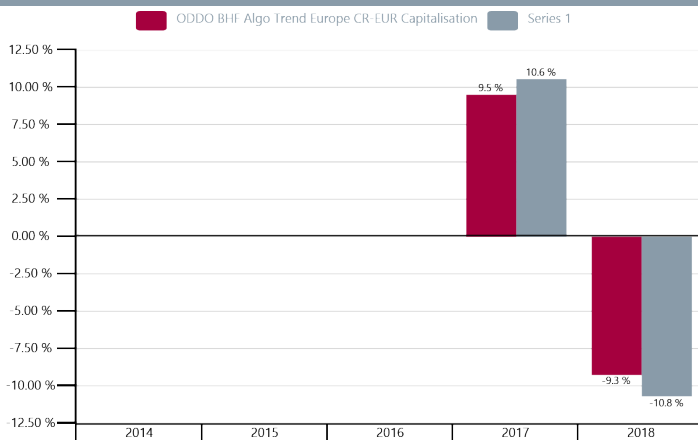
Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en octobre 2018.

Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel de la SICAV donne le montant exact des frais encourus.

Ils ne comprennent pas les commissions de performance, les frais d'intermédiation, excepté dans le cas d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique 'Frais et commissions' du prospectus, disponible sur am.oddo-bhf.com ou au siège social de la Sicav.

PERFORMANCES PASSES



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Compartiment.

Ce Compartiment a été créé le 01/03/2016.

La devise de référence du Compartiment est EUR.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank, Luxembourg Branch

De plus amples informations sur le Compartiment tels que le prospectus (Français, Anglais, Allemand) et les documents périodiques (Français, Anglais) sont disponibles sur am.oddo-bhf.com ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès du siège social de la SICAV au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou auprès de l'agent centralisateur dans le pays de commercialisation. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (am.oddo-bhf.com) et en version papier sur simple demande de l'investisseur auprès de la société de gestion.

La valeur nette d'inventaire du Compartiment est disponible sur le site internet am.oddo-bhf.com.

D'autres classes d'actions sont disponibles pour ce Compartiment.

La responsabilité de ODDO BHF Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

Chaque compartiment est une entité juridique séparée, ayant son propre financement, ses propres engagements, ses propres plus-values et moins-values, son propre calcul de valeur nette d'inventaire et ses propres frais. L'investisseur peut convertir les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions d'un autre compartiment de la SICAV, conformément aux modalités décrites dans le prospectus.

Fiscalité :

Le Compartiment en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention d'actions du Compartiment peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

La SICAV est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

ODDO BHF Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06/06/2019.